

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 29 avril 2021

Objet : Actualisation du plan de financement du déploiement FTTH Jalon 2 sur le département de la Haute-Vienne

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf avril à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le dix-neuf avril 2021, se réunit en session ordinaire, sous forme de visio-conférence, sous la présidence de Monsieur François VINCENT, son 1^{er} Vice-Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents :36 (dont 5 procurations) -95 voix

Votants : 36 Pour soit 95 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – Président – (procuration donnée à F.Vincent)
Mr François VINCENT- 15 voix – 1^{er} VP - VISIO
Mme Hélène ROME – (procuration donnée à Mr P.Peyramaure) 6 voix – 2^{ème} VP
Mr Yves RAYMONDAUD – 6 voix – 4^{ème} VP - VISIO
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5^{ème} VP - VISIO
Mr Alain GRASS - 1 voix – 6^{ème} VP - VISIO
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix – 7^{ème} VP VISIO
Mr Pierre ALLARD – 1 voix – VISIO
Mr François BOISSERIE – (suppléant de Mr P.Vergnolle) - 1 voix VISIO
Mr Jean-Jacques CAFFY – 1 voix - VISIO
Mr Camille CARCAT – 1 voix - VISIO
Mr Pierre CHEVALIER – 2 voix - VISIO
Mme Céline COLLET-DUFAYS – 1 voix - VISIO
Mr Bernard CONTINSOUZAS – (suppléant de Mr P.Vidau) – 2 voix - VISIO
Mr Pascal COSTE – (procuration donnée à Mr P.Chevalier) – 6 voix
Mr Fabrice DELAPORTE – 1 voix - VISIO
Mr Stéphane DELAUTRETTE – 1 voix - VISIO
Mr Jean DUCHAMBON – 1 voix - VISIO
Mr Thierry GODME – 1 voix - VISIO
Mr Jean-Marie HORRY – (procuration donnée à Mr B.Lauserie) 1 voix
Mr Christian JACQUIER – 1 voix VISIO
Mr Bernard LAUSERIE – 1 voix - VISIO
Mr Jean-Claude LEBLOIS – (procuration donnée à Mr Y.Raymondaud) - 6 voix
Mr Henri LECLERE – 1 voix - VISIO
Mr Vincent LEONIE - 2 voix - VISIO
Mr Alain MARSAT – (suppléant de Mr F.Comby) - 1 voix - VISIO
Mr Alexandre MAZIN – (suppléant de Mr A.Faucher) – 1 voix - VISIO
Mr Guy MONTET – 1 voix – VISIO
Mr Philippe MOULIN - 1 voix VISIO
Mr Thierry MUZETTE – (suppléant de Mr M.Lacouturière) – 1 voix - VISIO
Mr Christophe PATIER – 15 voix - VISIO
Mr Pierre PEYRAMAURE - 2 voix - VISIO
Mr Vincent PEYRESBLANQUES – 1 voix - VISIO
Mr Vincent TURPINAT – 1 voix - VISIO
Mr Joël VILARD – 1 voix - VISIO
Mme Gülsen YILDIRIM – (suppléant de Mme S.Gentil) – 2 voix VISIO

Conseiller Départemental Haute-Vienne
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Président Département Hte-Vienne
Conseiller Agglo Bassin Brive
Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Président de la CC POL
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix
Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Vice-Président CC Portes Creuse Marche
Président du Syndicat de la Diège
Vice-Présidente de la CC Creuse Grand Sud
Conseiller communautaire Agglo Bassin Brive
Président Département Corrèze
Conseiller communautaire CC Pays Dunois
Président Pays de Nexon Monts de Chalus
Vice-Président de la CC POL
Vice-Président de la CC Val de Vienne
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Conseiller communautaire CC ELAN
Président Département Haute-Vienne
Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Adjoint au Maire Ville de Limoges
Conseiller communautaire CC Pays Lubersac Pompadour
Conseiller Communautaire CC Noblat
Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne
Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val'Dordogne
Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Délégué communautaire Syndicat de la Diège
Vice-Président CC Gartempe St Pardoux
Vice-Président de la CC Creuse Confluence
Conseiller communautaire de la CC Ouest Limousin
Conseillère municipale à la Ville de Limoges

Sont excusés :

Mr Jean-Louis BACHELLERIE – (et son suppléant) - 1 voix
Mr François BARNAUD – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Thierry COTICHE – (et son suppléant) – 1 voix
Mme Hélène FAIVRE – (et son suppléant) - 6 voix – 3^{ème} VP
Mr Bruno FLEURY – (et son suppléant) -1 voix
Mr Thierry GAILLARD – (et son suppléant) – 6 voix
Mr Mathieu HAZOUARD – (et son suppléant) – 15 voix
Mr Jean-François LABBAT – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Yves LE GOUFFE – (et son suppléant) 1 voix
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et sa suppléante) - 1 voix
Mr Olivier MOUVEROUX – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) - 15 voix
Mr Christian PRADAYROL – (et son suppléant) 2 voix
Mr Philippe ROCHE – (et son suppléant) - 2 voix
Mme Valérie SIMONET – (et son suppléant) 6 voix
Mme Stéphanie VALLEE – (et son suppléant) 6 voix
Mr Rémy VIROULAUD – (et son suppléant) - 2 voix

Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières
Vice-Président Agglo Grand Guéret
Vice-Président CC Creuse Sud-Ouest
Vice-Présidente Département Creuse
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Vice-Président Département Creuse
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Vice-Président Tulle Agglo
Président de la CC Briance Combade
Président CC Pays Sostranien
Vice-Président CC Midi Corrèzien
Président CC Bénévent Grand Bourg
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Délégué titulaire du Syndicat de la Diège
Présidente du Département de la Creuse
Conseillère Départementale de la Corrèze
Adjoint au Maire Ville de Limoges

Rappel du contexte :

Dans le cadre de la phase du jalón 1 du SDAN dont DORSAL a la maîtrise d'ouvrage, deux marchés de conception réalisation de l'infrastructure de collecte, transport et distribution du réseau d'initiative publique à très haut débit sur le département de la Corrèze d'une part, et sur les départements de Creuse et Haute-Vienne d'autre part, sont en cours d'exécution.

Ces marchés prévoient la construction de 100% des prises de la zone d'initiative publique pour le département de la Corrèze, et de respectivement 27 000 et 30 000 prises en Creuse et Haute-Vienne.

Pour le Département de la Haute-Vienne, la mise en œuvre d'un AMEL sur une partie du territoire départemental doit être **complétée** par un déploiement public sous maîtrise d'ouvrage de DORSAL pour environ **16 000 prises** représentant les zones arrières de SRO dépendant de zones de NRO entamées dans le jalón 1. Ces nouveaux déploiements nécessitent aussi un nouveau plan de financement prévisionnel.

1- Plan de financement prévisionnel pour le complément de déploiement FTTH public sur le département de la Haute-Vienne

A ce titre, le Conseil Syndical a voté le 28 Juin 2019 (**délibération n°687**), le plan de financement ci-dessous :

	Haute-Vienne Jalón 2
Investissements totaux estimés (HT)	25 433 520 €
Subvention UE	
Subvention FSN	6 989 665 €
Subvention Région	8 447 286 €
Département Haute-Vienne (AR)	9 996 569 €

Ce plan de financement prévisionnel a été construit selon les modalités suivantes :

- En dépenses :
 - o Avant le lancement de la procédure de marché jalón 2 sur la base d'estimatifs issus du schéma d'ingénierie FFTH 2014,
 - o Un taux de raccordement de 60% sur 10 ans
 - o N'étaient pas comptabilisés dans ces estimatifs, le chiffrage :
 - des prises « isolées »
 - les études « bandeaux verts »
 - les aléas de type enfouissements
- En recettes :
 - o La participation de l'Etat était un estimatif basé sur le cahier des charges FSN mais non sur une confirmation officielle,
 - o La participation de la Région est calculée sur la base de 45,8% du coût du projet déduction faite des participations de l'Etat et de l'Europe, avec un versement de 50% de sa participation à la signature de la convention,
 - o La participation Département/EPCI sur la base des 54,2% restant portée par une **convention d'avance remboursable** avec le **Département de la Haute-Vienne**.

2 –Plan de financement actualisé pour le complément de déploiement FTTH public sur le département de la Haute-Vienne

Au vu de l'évolution du projet, il est, désormais, nécessaire **d'actualiser** le plan de financement cité plus haut, comme suit :

- En dépenses :
 - Après notification et mise au point du marché jalon 2 à AXIONE (marché unique pour les jalons 2 Creuse et Haute-Vienne), le total du coût du marché est de 130,7 M€, dont **22,815M€** sur le territoire de la Haute-Vienne
 - Sont désormais comptabilisées les dépenses :
 - des prises « isolées »,
 - des études « bandeaux verts »,
 - des aléas de type enfouissements, les dépenses connexes (Eudes Orange, Enedis...), et prestations liées (marchés amiante, sécurité et technique),
 - 60% de taux de raccordement sur 10 ans soit une enveloppe prévisionnelle de 3,4M€,
 - des opérations de travaux complémentaires :
 - avenant 4 au jalon1 (2 739 prises supplémentaires situées dans de nouvelles ZASRO avec les nouveaux liens transport correspondants)
 - travaux de coordination avec ENEDIS sur Blanzac et Droux,
 - 4 prises supplémentaires sur Royères
 - Au final, le coût total du déploiement du jalon 2 sur la Haute-Vienne est de **31,77M€**.
- En recettes :
 - La participation de l'Etat est connue : validation en comité d'Engagement en juillet 2020 pour un montant total (J1+J2) de **16,489M€** dont 6,42€ au titre du jalon 2,
 - La participation de la Région, au regard de ses modalités d'intervention, augmente de 3 160 217€,
 - La participation Département/EPCI augmente de **3 739 821€**.

Après accord avec les collectivités concernées :

- La Région Nouvelle Aquitaine prend en charge la hausse dans une nouvelle convention sous forme d'avance remboursable,
- Sur la partie « Département/EPCI » :
 - Le **Département de la Haute-Vienne** prend à sa charge **1 458 530€** sous forme d'un avenant à la convention « d'avance sur les recettes SPL » en cours,
 - Le différentiel de **2 281 291€** sur la part **EPCI** est financé par un prêt relais court-terme porté par DORSAL

Ainsi, le plan de financement jalon 2 sur le département de la Haute-Vienne est **actualisé** comme suit :

	Haute-Vienne Jalon 2
Investissements totaux estimés (HT)	31 770 598 €
Subvention UE	
Subvention FSN	6 426 706 €
Subvention Région	11 607 502€
Département/EPCI de la Haute-Vienne	13 736 390€

3 – Protocole d'accord financier actualisé pour le financement du surplus de la part EPCI Haute-Vienne.

Le principe général du protocole est le suivant :

- Le montant de l'emprunt est évalué à **2 281 291€**. Il sera porté intégralement par DORSAL
- Caractéristique et durée de cet emprunt : prêt relais sur 2 ans ou 3 ans,
- Le montant des charges (frais de dossiers et intérêts) de ce prêt est évalué à 23K€ si 3ans ou 16K€ si 2 ans,
- La perception des recettes SPL devrait permettre à DORSAL de financer les frais financiers et de rembourser le capital à l'horizon 2023

4 – Modification de la convention « Avance FSN » avec le Département de la Haute-Vienne :

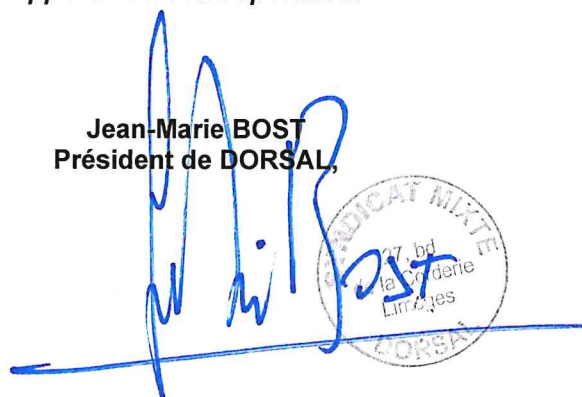
Dans le cadre du protocole d'accord financier du jalon 1 en date du 08 Janvier 2018 (délibération 589), le Département de la Haute-Vienne s'est engagé à assurer l'avance des subventions FSN pour son territoire. La délibération 601 du 04 Avril 2018 portait le montant de cette avance à **10 063 144€**. La signature de la convention « d'avance FSN » correspondante est conditionnée par la signature de la convention FSN avec l'Etat qui en cours de signature.

Le Département de la Haute-Vienne n'est pas opposé à intégrer, dans une nouvelle convention d'avance FSN » le jalon 2 et porter le montant de son aide à **16 489 850€** soit le montant total validé par le comité d'engagement FSN en juillet 2020 pour le territoire de la Haute-Vienne.

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité :

- **d'adopter le plan de financement actualisé des opérations FttH jalon 2 sur le territoire de la Haute-Vienne tel que défini ci-dessus,**
- **d'autoriser le Président à procéder aux demandes de subventions et contributions correspondantes dans le cadre du budget annexe de la Haute-Vienne,**
- **d'autoriser le Président à lancer une consultation bancaire pour le surplus de la part « EPCI » et à négocier au mieux avec les banques,**
- **d'autoriser le Président à signer tout acte se rapportant à cette opération.**

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,



Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le :

